



Assemblée générale

Distr. limitée
8 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Points 13 et 117 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus
des grandes conférences et réunions au sommet organisées
par les Nations Unies dans les domaines économique et social
et dans les domaines connexes**

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Projet de décision déposé par le Président de l'Assemblée générale

Réunion plénière de haut niveau sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer

L'Assemblée générale :

a) Décide d'organiser, dans la limite des ressources existantes, une réunion plénière de haut niveau d'une journée sur les menaces existentielles liées à l'élévation du niveau de la mer, le 25 septembre 2024 ;

b) Prie le Président de l'Assemblée générale d'arrêter les modalités d'organisation de la réunion de haut niveau, notamment en ce qui concerne le texte qui y sera éventuellement adopté, dans le cadre de consultations ouvertes, transparentes et inclusives avec les États Membres.

